

59



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 25 mars 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le jeudi 25 mars 2010

13 h

Prière.

Le président de la Chambre souligne le décès de John « Jack » Babcock, dernier des anciens combattants canadiens de la Première Guerre mondiale. Il signale qu'un recueil de pensées, dans lequel les gens du Nouveau-Brunswick peuvent rendre hommage aux milliers de Canadiens et de Canadiennes qui ont servi durant la Première Guerre mondiale, est exposé à l'Assemblée législative.

L'hon. M. Kenny accueille à la Chambre Robert Simpson, député libéral provincial de York-Nord de 1987 à 1991. M. MacDonald se joint au ministre à cet égard.

M. Alward (Woodstock) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Grand Bay, de Fredericton et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 246.)

M^{me} Lavoie invoque le Règlement; elle soutient que M. Jack Carr a employé un langage non parlementaire en qualifiant le premier ministre d'« incompétent ». Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande aux parlementaires d'éviter de se livrer à des attaques personnelles. Plus tard, M. Jack Carr prend la parole pour s'excuser de ses propos.

Il est unanimement convenu de rayer la motion 59 de la liste des affaires émanant de l'opposition.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M^{me} Lavoie assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 52 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 7 proposé par l'hon. M. Lamrock, appuyé par l'hon. M. Keir, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion 7 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après le mot « Chambre », de ce qui suit : « , le 30 juin 2010 au plus tard, ».

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 7 amendée, dont voici le texte :

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, le 30 juin 2010 au plus tard, copie de la correspondance, quel que soit le support, depuis le 1^{er} janvier 2009 entre le Cabinet du premier ministre, le premier ministre Shawn Graham, le ministre de l'Énergie, M. Doug Tyler et le président et directeur général d'Énergie NB relativement aux affaires traitées avec la province de Québec et Hydro-Québec.

La motion 7 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 53, M. Williams, appuyé par M. Fitch, propose ce qui suit :

attendu que l'annonce faite par le gouvernement le 25 février 2010 concernant la situation financière actuelle de Atcon Group et les garanties de prêt accordées par la province du Nouveau-Brunswick suscite d'immenses préoccupations financières chez les contribuables de la province ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à permettre au bureau du vérificateur général d'examiner toute transaction entre la province du Nouveau-Brunswick et Atcon Group depuis le 3 octobre 2006, pour s'assurer que toutes les précautions ont été prises comme il se doit afin de protéger l'argent des contribuables.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.